

Le ministre me rappelle, avec son projet de loi, un cultivateur qui vivait près d'Albion-Mills, à l'est d'Hamilton, sur la route de Niagara-Falls. Quand j'étais petit gars à Hamilton, nous avions l'habitude, le Vendredi Saint, de partir en groupe avec nos goûters vers Albion-Mills, pour notre première baignade de la saison. Le vieux cultivateur ne nous permettait pas de prendre un raccourci à travers ses champs, bien que ce ne fût que des pâturages et qu'il n'y eût pas d'animaux à cette époque de l'année. Un bon Vendredi Saint, alors que nous traversions son champ, nous entendîmes un grand bruit dans le bois près duquel nous nous trouvions. C'était notre cultivateur qui avait tiré vers nous un coup de fusil de chasse. Nous avons appris par la suite qu'il avait surchargé son arme de gros sel et qu'elle avait eu un retour de flamme sur lui.

C'est précisément ce qui est arrivé au ministre de la Production de défense. Il a un peu trop surchargé ce bill n° 256, qui, maintenant, retombe sur lui. Il en observera probablement les répercussions pendant quelque temps encore. Il sera peut-être un peu plus prudent à l'avenir, quand il songera à imposer quelque chose à la population du Canada. La patience de la population n'est pas sans bornes.

Le député de Dauphin (M. Zaplitny) disait le 5 juillet que l'opinion ne s'intéresse qu'aux sommes affectées à la défense, à la question de savoir si cet argent est sagement dépensé. C'est juste, mais ce n'est pas là le seul souci de l'opinion. Elle veut savoir aussi si les achats effectués par le ministère de la Production de défense sont tous nécessaires. Une foule de questions ont été inscrites au *Feuilleton*. Avant les élections de 1953, on en comptait des centaines. Les réponses fournies à ces questions nous ont appris que bien des articles qu'on avait achetés n'étaient pas nécessaires. Pour ne citer qu'un exemple, je rappellerai les onze paires de bas pour chaque homme et femme de nos forces armées. Il a fallu vendre ces articles moins cher qu'ils n'avaient coûté, opération qui a été soldée par le contribuable. Il y a donc la question de savoir si ce ministère doit accumuler des stocks si considérables. C'est là un point qui intéresse tous les contribuables, c'est-à-dire ceux qui doivent se préoccuper du bill à l'étude.

Qu'arriverait-il si le ministère passait aux mains d'un indésirable? Son titulaire actuel dit qu'il n'est pas près de le quitter, mais il ne faut jurer de rien. Il peut changer d'avis. Il est arrivé à des ministres de changer d'avis. On dit que la femme change d'idées souvent et que c'est pourquoi elle a des idées si nettes. Si le ministre changeait

d'idée à propos de ce projet de loi et cessait de tenir à ce qu'il soit adopté tel quel, je suis sûr qu'il se débarrasserait de tout souci et pourrait aller faire une agréable excursion de pêche.

Encore une fois, l'industrie a déjà eu un bon mot pour le ministre actuel de la Production de défense; mais les industriels en sont venus à se demander pourquoi le ministre a besoin de ces pouvoirs, s'il convient vraiment de les lui confier sous réserve. Ainsi que le dit le ministre de la Production de défense, j'admets que de nouvelles inventions sont faites chaque jour dans le domaine de la défense, les projectiles supersoniques, par exemple. Ceux dont on fait le dessin aujourd'hui seront peut-être entièrement désuets dans six ans, soit le temps qu'il faut pour les produire, d'après le ministre. Ceux qui lisent les ouvrages relatifs aux inventions scientifiques, les ouvrages scientifiques d'imagination ou autres, constateront que les projectiles supersoniques et bien d'autres choses qui nous paraissent absolument irréalisables, il y a des années, qui appartenaient au royaume de la féerie, sont aujourd'hui du domaine de la réalité.

M. l'Orateur suppléant: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est épuisé.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): C'est la première fois que je participe au présent débat, que j'ai suivi avec un vif intérêt. Il me semble que le nœud du problème est très simple, car il s'agit de savoir si le ministre aura ces pouvoirs indéfiniment ou si la Chambre imposera au ministre et au Gouvernement une limite quant à la durée de ces pouvoirs. En vue de mettre fin au litige, je suis d'avis que le Gouvernement serait sage d'annoncer que lorsque la Chambre sera formée en comité, il proposera que le bill, ou la loi, devra faire l'objet d'un examen de la Chambre à certains intervalles, mettons, de trois ou de cinq ans.

Permettez-moi de rappeler au ministre de la Production de défense (M. Howe) que personne ne sait ce qui se produira d'ici trois ans. Des élections générales auront lieu sans doute, parce que la législature actuelle prendra fin dans trois ans. Si la loi demeure dans les statuts en permanence, le gouvernement qui succédera au gouvernement actuel, qu'il soit libéral, conservateur, ou autre, aura dans les statuts une mesure législative qui lui permettra de poursuivre le programme de la façon prévue dans le bill. Il me semble que le Gouvernement devrait insérer dans le bill une disposition en limitant la durée. Je ne dis pas qu'on pourrait le faire en deuxième lecture. Il y a sans doute eu pas mal de controverse, mais si le ministre consentait à